

INFORMATIONS PRATIQUES

PROPRETÉ, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN COURANT DE VOIRIE

Autant de sujets de votre quotidien, autant de compétences de Toulouse Métropole qui complètent celles de votre commune. Et autant d'interventions gérées par les pôles territoriaux, vos interlocuteurs de proximité dans la Métropole !

La mairie de votre commune demeure dans la majorité des cas votre interlocuteur privilégié pour relayer vos demandes au bon interlocuteur de la Métropole.

POUR TOUTE DEMANDE DE

> PROPRETÉ URBAINE DE L'ESPACE PUBLIC

- Balayage manuel et mécanisé
- Collecte des corbeilles
- Signalement de dépôts sauvages

> DÉTAGAGE / DÉSAFFICHAGE

En cas de tag ou d'affichage sauvage sur vos clôtures ou façades en limite du domaine public, bénéficiez d'une intervention de nettoyage.

Une décharge écrite autorisant les services de la Métropole à intervenir sur vos murs vous sera demandée.

> AMÉNAGEMENT DE VOIRIE

> CIRCULATION

Requêtes sécurité, circulation, stationnement, ralentisseurs, etc.

> EMPLACEMENT LIVRAISON ou PMR

Demande de création d'emplacement de livraison ou d'emplacement PMR

> MIROIR ROUTIER

Réglémentée, la pose d'un miroir routier n'est autorisée que face au débouché d'une voie publique équipée d'un panneau Stop.

Vous pouvez toutefois installer un miroir sur domaine privé et en assurer l'entretien. [+ d'infos, cliquer ici](#)

> INFOS TRAVAUX DE VOIRIE (chantiers en cours)

Mise en œuvre et suivi des chantiers de voirie (routes, trottoirs, signalisation – panneaux et marquage au sol)

⁽¹⁾ + d'infos chantiers :

www.toulouse-metropole.fr/infos-chantiers-circulation

> ACCÈS SUR LE DOMAINE PUBLIC

> PASSAGE BATEAU

Les demandes de modification ou de création d'accès sur le domaine public doivent être accompagnées du formulaire disponible sur le site de Toulouse Métropole ou à l'accueil de votre mairie :

www.toulouse-metropole.fr/servicesproximite/travaux-sur-voirie

ADRESSEZ-VOUS À

Votre mairie

> qui transmettra votre demande au bon interlocuteur au sein de Toulouse métropole

Toulouse Métropole

> en consultant le panneau de chantier présent sur le site des travaux ou la lettre d'information envoyée aux riverains

Concessionnaires de réseaux

(Enedis, Engis, Orange, etc.)⁽¹⁾

Toulouse Métropole

> via le mail du pôle territorial⁽²⁾ auquel est rattaché votre commune

POUR TOUTE DEMANDE DE

> SINISTRE SUR DOMAINE PUBLIC

Sinistres matériels ou corporels causés sur le domaine public (trou ou déformation sur chaussée et trottoirs, etc.)

> GESTION DES DÉCHETS

- Prise de RDV pour les collectes d'encombrants et de déchets verts www.toulouse-metropole.fr/missions/gestion-des-dechets
- Réclamations sur les collectes (déchets verts, encombrants, ordures ménagères, emballages et papiers à recycler)
- Demande de dotation ou de remplacement de bacs à ordures ménagères et d'emballages et papiers à recycler
- Demande de composteurs www.tm.eservices.toulouse-metropole.fr
- Information déchetteries www.decocet.fr

> EAU & ASSAINISSEMENT

EAU POTABLE pour Aucamville, Castelginest, Fenouillet, Fonbeauzard, Gagnac-sur-Garonne, Gratentour, Launaguet, Lespinasse, L'Union, Saint-Alban, Saint-Jean

EAU POTABLE

pour les 26 autres communes

ASSAINISSEMENT

eaux pluviales et eaux usées pour toutes les communes

> OPÉRATEURS TÉLÉCOM

Toute demande concernant la fibre, les gaines écrasées et en règle général la téléphonie est traitée par votre opérateur.

> ÉCLAIRAGE PUBLIC

> ESPACES VERTS

> ANIMAUX MORTS ET ERRANTS

ADRESSEZ-VOUS À

Votre mairie

qui transmettra votre demande au bon interlocuteur au sein de Toulouse Métropole pour un suivi en lien avec les affaires juridiques de la Métropole

Toulouse Métropole

au 0800 201 440
(appel gratuit depuis un poste fixe)

Pour Toulouse
Allô Toulouse
au 05 61 222 222
ou sur l'appli Allô Toulouse

Véolia

au 05 61 80 09 02
service.eau.veolia.fr

Eau de Toulouse Métropole

au 05 61 201 201
eaudetoulousemetropole.fr

Votre opérateur télécom

Votre mairie

seule compétente en la matière

> + d'infos : www.toulouse-metropole.fr <

⁽²⁾ **Connaître le pôle territorial de Toulouse Métropole auquel est rattaché votre commune :**

> **Pôle territorial Toulouse Centre :** pole.toulousecentre@toulouse-metropole.fr

Toulouse (quartiers 1-1 ; 1-2 ; 1-3 ; 2-1 ; 2-2 ; 2-3 ; 2-4 ; 5-3)

> **Pôle territorial Nord :** pole.nord@toulouse-metropole.fr

Aucamville, Bruguières, Castelginest, Fenouillet, Fonbeauzard, Gagnac-sur-Garonne, Gratentour, Launaguet, Lespinasse, L'Union, Saint-Alban, Saint-Jean, Saint-Jory, Toulouse (quartiers 3-1 ; 3-2 ; 3-3)

> **Pôle territorial Est :** pole.est@toulouse-metropole.fr

Aigrefeuille, Balma, Beaupuy, Drémil-Lafage, Flourens, Mondouzil, Mons, Montrabé, Pin-Balma, Quint-Fonsegrives, Saint-Orens-de-Gameville, Toulouse (quartiers 4-1 ; 4-2 ; 4-3 ; 5-1 ; 5-2)

> **Pôle territorial Ouest :** pole.ouest@toulouse-metropole.fr

Aussonne, Beauzelle, Blagnac, Brax, Colomiers, Cornebarrieu, Mondonville, Pibrac, Seilh, Toulouse (quartier 6-1)

> **Pôle territorial Sud :** pole.sud@toulouse-metropole.fr

Cugnaux, Toulouse (quartiers 6-2 ; 6-3 ; 6-4), Tournefeuille, Villeneuve-Tolosane